

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15734**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agent de sécurité conducteur de chien d'intervention

Nouvel intitulé : Agent de sécurité conducteur de chien d'intervention

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre canin de Cast	Directeur du Centre canin de Cast

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L' Agent de Sécurité Conducteur de Chien a pour mission principale d'assurer la protection des biens et ou des personnes . Assurer l'accueil,la relation client.

Prévenir et rendre compte aux services compétents.

Surveillance générale avec son chien.

Lutter contre la malveillance.

Controler et surveiller un périmètre déterminé soit en poste fixe ou lors d'une ronde.

Effectuer des rondes de surveillance générale du site en fonction de consignes .

Se positionner en fonction des différents lieux .

Intervenir sur alarme pour effectuer une levée de doute .

Détecter,interpeller,maitriser un individu,à l'aide de son chien,dans le cadre strict de la réglementation, loi 83-629, article 5et 6 et la loi 2003-239 article 101 .

Maitriser la réglementation applicable aux entreprises et aux activités de sécurité . Connaître les domaines de compétences des services publics et leurs organisations .

Connaître les conditions d'interpellation .

Utiliser le chien pour sa défense ou celle d'autrui dans le respect strict de la légitime défense, y compris le droit de retrait .

Exercer l'activité de prévention sécurité dans le respect de la réglementation concernant l'activité, le métier et l'usage du chien, et dans le cadre général du droit .

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'agent de sécurité conducteur de chien est employé par les entreprises privées spécialisées dans la sécurité des biens et des personnes

Agent de prévention et de sécurité conducteur de chien

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

Réglementation d'activités :

L'agent de sécurité conducteur de chien doit avant tout titulaire du certificat de qualification professionnelle de branche, décret 2005-1122 du 06 09 2005, concernant l'aptitude professionnelle, ainsi que la formation SST ou AFPS . Convention collective 3196 entreprise de surveillance et de gardiennage .

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le candidat doit obligatoirement posséder un chien de 18 mois minimum, en règle suivant la réglementation . L'examen de l'agent de sécurité conducteur de chien se déroule sur 3 unités ayant pour certaines unités des compétences.

U.1 :Relation humaine/communication .

c.1: communiquer, représenter, rendre compte .

U.2 :Maintien d'un niveau de performance le binome maitre/chien .

c.1:connaissance cynotechnologiques .

c.2:le droit de la profession .

c.3:obeissance, sociabilisation, défense .

c.4:technique du mordant .

U.3 :Surveillance générale avec son chien .

c.1:technique de travail .

c.2:travail du binome homme/chien .

c.3:connaissance du cadre légal et déontologique .

Les trois unités s'obtiennent quand l'ensemble des critères d'évaluation correspondantes sont acquises . Chacune est évaluée à partir d'épreuves écrites, orales et/ou pratiques, en controle continue et en examen terminal .

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	4 professionnels hors centre 1 formateur centre le jury est présidé par le Directeur d'une entreprise de la branche .
En contrat de professionnalisation	X	4 professionnels hors centre 1 formateur centre le jury est présidé par le Directeur d'une entreprise de la branche .
Par candidature individuelle	X	4 professionnels hors centre 1 formateur centre le jury est présidé par le Directeur d'une entreprise de la branche .
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	4 professionnels hors centre 1 formateur centre le jury est présidé par le Directeur d'une entreprise de la branche .

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : En pré requis : Attestation de formation aux premiers secours ou la formation de sauveteur secouriste du travail . Autres certifications : Unité 2 du domaine technologique du CAP agent de prévention et de sécurité ou le C.Q.P de la branche . Texte réglementaire : Loi N° 83629 du 12 juillet 1983, Loi 2003-329 du 18 mars 2003	Aucun à ma connaissance .

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 16 janvier 2008 publié au Journal Officiel du 24 janvier 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 5 ans, avec effet au 24 janvier 2008 jusqu'au 24 janvier 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent de sécurité conducteur de chien d'intervention" avec effet au 9 décembre 2012, jusqu'au 9 décembre 2017.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

En formation continue 2003 / 12 titres
 2004/16 titres
 2005/16 titres

Autres sources d'information :

le centre

Lieu(x) de certification :

Centre canin . Kerdrein .Cast . 29150

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre Canin service formation /Kerdrein 29150, CAST

Historique de la certification :

Centre de formation des métiers de la sécurité, création en 1994 , spécialisation de la formation , l'option conducteur de chien .

Formation des polices municipales de Bretagne, ayant des équipes cynophiles .

Intervenant sur la partie professionnelle du CAP agent de prévention et de sécurité .

Centre Agréé pour la validation du CQP .

Autorisation à la dispense de formation au mordant, certificat de capacité N° 01-2002 .

Organisme de formation affilié à la Préfecture de région Bretagne .

Certification précédente : Agent de sécurité conducteur de chien

Certification suivante : Agent de sécurité conducteur de chien d'intervention